

Ville de NANCY

DOSSIER de célébration d'un Parrainage Républicain **(Enfant(s) de moins de 13 ans)**

Les dossiers sont à déposer au service de l'état civil
à l'Hôtel de Ville, Cellule des mariages

PIECES A DEPOSER PAR LES DEUX PARENTS **ENSEMBLE**

Les pièces à fournir sont :

- L'acte de naissance de l'enfant ou la copie du livret de famille
- Les copies des pièces d'identité des parents, parrain et marraine
- Un justificatif de domicile sur la commune daté de moins de 3 mois (factures d'énergies, téléphone à l'**exclusion du téléphone mobile** – avis d'imposition ou de non imposition, taxe d'habitation, bulletin de salaire ou récépissé de demande de titre de séjour)
- Le formulaire relatif au parrainage signé par les 2 parents

Le dossier complet avec tous les justificatifs doit être déposé au moins deux mois avant la date souhaitée de la cérémonie.

Celle-ci aura lieu impérativement le samedi matin en fin de matinée selon un horaire à notre diligence qui sera fixé au moment du dépôt du dossier.

Les parents et l'enfant, accompagnés des parrain et marraine, devront se présenter à l'Hôtel de Ville un quart d'heure avant l'heure de la cérémonie.